



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 6154

Texte de la question

M. Didier Migaud interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche à propos des vives inquiétudes du mouvement des foyers ruraux concernant la baisse de 16 p. 100 de la subvention pour 1993. La Fédération nationale a vocation à créer des synergies entre toutes les composantes sociologiques du milieu rural et à animer le partenariat entre les secteurs politiques, socio-économiques et socioculturels locaux. La Fédération nationale des foyers ruraux et associations de développement et d'animation du milieu rural est inquiète de cette brusque décision dans la mesure où la charte nationale définie au cours du comité interministeriel de l'aménagement du territoire de Mende du 12 juillet 1993, dit avec force que la politique du Gouvernement doit être « ... un cadre général assurant la cohérence de l'action publique, la mobilisation de tous les acteurs du développement économique, social et culturel... ». Il lui demande donc s'il compte maintenir sa ligne budgétaire « animation rural, chapitre 43-23, article 10 » à son niveau du budget de 1993 et qu'il y ait continuité dans l'appui apporté à la Fédération nationale des foyers ruraux.

Texte de la réponse

Les propositions du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la loi de finances 1994 et les débats parlementaires ont permis de maintenir les crédits du chapitre 43-23 destinés au soutien des activités associatives au niveau de ce qui avait été voté lors de la loi de finances initiale 1993. Par ailleurs, face aux enjeux que pose l'évolution du monde rural, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'apprête à engager une large concertation avec les mouvements associatifs pour définir de nouvelles perspectives, mais également de nouvelles règles pour mieux organiser la coopération entre les associations et les pouvoirs publics. Ces mesures devraient conforter le rôle fondamental des associations dans le développement rural comme acteurs de la vie sociale et culturelle et porteuses d'innovation, voire de diversification des activités économiques.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6154

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3129

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 121